

FINANCE



Ezzedine Ghlamallah

Christos Alexakis

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 24 mai dernier une proposition d'utilisation des Principes Fondamentaux pour la Régulation de la Finance Islamique (FIPCR) qui ont été développés par le Conseil Islamique de Stabilité Financière (IFSB) avec la participation du Secrétariat du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (BCBS).

Le FMI adopte le secteur bancaire islamique

► Par Christos ALEXAKIS et Ezzedine GHLAMALLAH

Ces principes sont destinés à fournir un ensemble de principes fondamentaux pour la réglementation et la supervision du secteur bancaire islamique et sont conçus pour prendre en considération les spécificités des banques islamiques. Ils sont destinés à compléter l'architecture internationale pour la stabilité financière, tout en offrant des incitations pour améliorer le cadre prudentiel du secteur bancaire islamique à travers l'ensemble des juridictions.

Les administrateurs du FMI ont jugé pertinent de maintenir une coopération étroite entre le IFSB et le BCBS afin que leurs normes respectives restent cohérentes.

Les administrateurs du FMI ont accueilli favorablement cette proposition qui va dans le sens de sa politique visant à renforcer son engagement à promouvoir la stabilité financière dans les pays ayant des activités bancaires islamiques.

La stabilité financière garantit qu'un système financier résiste aux chocs économiques afin de remplir ses fonctions. En raison de la nature différente des actifs et des passifs des banques, un système bancaire islamique devrait être plus stable par rapport à la banque conventionnelle. Néanmoins, un suivi est également nécessaire. Surtout dans un monde financier où les institutions et les produits sont interconnectés et où les phénomènes de contagions peuvent survenir à tout moment.

Le secteur de la finance islamique continue de croître et d'évoluer en taille et en complexité, avec des services bancaires islamiques offerts dans plus de 60 pays. Les administrateurs du FMI ont convenu que la croissance de la finance islamique offre d'importantes opportunités pour renforcer l'inclusion financière, approfondir les marchés financiers et mobiliser des fonds pour le développement en offrant de nouveaux modes de financement et en attirant les populations « non bancarisées » qui sont actuellement exclues du système financier.



En outre, la finance islamique devient attrayante pour les consommateurs à la recherche de produits financiers éthiques et responsables. À cet égard, on peut envisager que la clientèle des Institutions Financières Islamiques (IFI) ne soit pas exclusivement musulmane. Aujourd'hui, la tendance actuelle dans le secteur financier conventionnel porte vers la recherche de durabilité, caractéristique principale des produits et services financiers islamiques.

Les administrateurs du FMI ont fait remarquer que les banques islamiques réalisent des opérations comportant des profils de risque et des structures de bilan qui diffèrent de manière importante à certains égards des banques conventionnelles. À ce titre, ils ont appelé à redoubler d'efforts pour renforcer les cadres de réglementation et de surveillance afin de prendre en compte les spécificités des banques islamiques afin de promouvoir la stabilité financière et un développement pérenne, en particulier dans les pays où la finance islamique est devenue systématiquement importante.

La régulation des banques islamiques doit refléter la nature des risques auxquels ces dernières sont exposées. Quant à l'infrastructure financière nécessaire à

“
Les administrateurs du FMI ont fait remarquer que les banques islamiques réalisent des opérations comportant des profils de risque et des structures de bilan qui diffèrent de manière importante à certains égards des banques conventionnelles.”

une réglementation et à une supervision efficace, elle nécessite des pratiques réglementaires supplémentaires ou spécifiques pour gérer les risques inhérents aux opérations bancaires islamiques.

Les administrateurs du FMI ont noté que l'utilisation des principes FIPCR contribuera à renforcer l'impartialité et la cohérence dans la surveillance, la conception des programmes et l'assistance technique. Ils ont estimé que le résul-

tat de ces évaluations sera utile au FMI pour la formulation de ces recommandations et de la prise en compte des spécificités nationales.

Les principes adoptés ainsi que la méthodologie associée seront appliqués aux évaluations du secteur financier dans les systèmes bancaires entièrement islamiques et, en complément des Principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace (BCP), dans les systèmes bancaires doubles où les systèmes bancaires islamiques détiennent une part de marché importante (15% ou plus). Dans ce cas le FMI évaluera les deux secteurs en même temps en utilisant respectivement les normes et les méthodes d'évaluation FIPCR et BCP, ce qui aura également pour effet de relever les liens existants entre les banques islamiques et leurs contreparties conventionnelles ainsi que leurs implications pour la stabilité financière.

Les administrateurs ont aussi accueilli favorablement la proposition d'adoption des FIPCR dans les pays où le développement de la finance islamique est inférieur au seuil de 15%. Ils ont estimé que l'adoption des FIPCR pourrait être soutenue par une assistance technique destinée à aider les nouveaux systèmes financiers islamiques à se développer de manière pérenne.

Dans ces pays, la finance islamique joue un rôle de développement complexe, notamment en répondant aux objectifs de financement du développement durable des Nations Unies en termes d'accès à l'investissement et au financement par capitaux propres et à l'inclusion de grandes parties de leurs populations non bancarisées. Les administrateurs encouragent le FMI à continuer à élaborer d'autres critères pour déterminer l'importance du secteur financier islamique d'un pays, au-delà de la simple part de marché.

Pour finir, le FMI a souligné l'importance d'une coopération étroite entre le Fonds et les institutions clés concernées par les questions financières islamiques. Pour éviter la superposition des tâches, ils ont jugé utile de les répartir clairement entre normalisateurs et organisations internationales.

ENDETTEMENT EXTÉRIEUR

Le Fonds revient à la charge

Le Fond monétaire international (FMI) est revenu à la charge avant-hier sur la question du recours à l'endettement extérieur de l'Algérie au lieu de la planche à billet pour réduire son déficit public.

L'institution de Bretton-Woods a indiqué dans un communiqué que ses administrateurs «prennent bonne note du dosage de mesures prévu par les autorités, à savoir une augmentation des dépenses budgétaires en 2018 suivie par la reprise de l'assainissement des finances publiques à moyen terme, le financement monétaire des déficits budgétaires, des restrictions temporaires aux importations, ainsi que des réformes structurelles visant à diversifier l'économie».

Le FMI note que bon nombre de ces mesures pourrait « offrir un répit à l'économie à court terme, mais également faire peser des risques considérables sur les perspectives économiques».

L'institution financière internationale craint également l'exacerbation des déséquilibres budgétaires et extérieurs, l'alimentation de l'inflation, l'accélération de la diminution des réserves de change, l'aggravation des risques pour la

stabilité financière et, en fin de compte, le ralentissement de la croissance.

Les administrateurs du FMI recommandent également une approche susceptible de donner de meilleurs résultats tout en étant plus viable. Un assainissement progressif des finances publiques dès 2018 est possible sans recourir au financement par la banque centrale, mais en s'appuyant sur une variété de mécanismes de financement, dont l'emprunt extérieur, pour financer des projets d'investissement sélectionnés avec soin, lâche le FMI.

L'institution financière internationale préconise également une dépréciation progressive du taux de change, accompagnée de mesures visant à éliminer le marché des changes parallèle, favorisant les mesures d'ajustement.

Enfin, le FMI relève que l'Algérie reste confrontée à des problèmes importants, qui résultent de la chute des prix du pétrole, il y a quatre ans.

Le constat du Fonds est clos par des déficits budgétaires et courants qui demeurent élevés, une croissance du PIB réel qui a fortement ralenti et un chômage qui s'est hissé à 11,7 % en septembre 2017, contre 10,5 % un an plus tôt.

